



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 68891

Texte de la question

M. Gérard Revol attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'accord de branche signé le 4 mai 2000 par les partenaires sociaux dans le secteur sanitaire pour les ambulanciers. La mise en application de cet accord pose de sérieux problèmes aux entreprises de transports sanitaires qui seront, pour certaines des plus petites, dans l'impossibilité de l'appliquer. La sauvegarde de nombreuses entreprises passerait par la refonte partielle de ce texte. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures envisagées à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Revol](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68891

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6420